



SwissLife

## Swiss Life Premium Expert

Bénéficiez de nos compétences  
étendues en matière de placement

Laissez nos  
*experts en placement*  
travailler pour vous.

## Avec Swiss Life Premium Expert, vous bénéficiez d'une gestion de placement optimisée en termes de durée.

*Swiss Life Premium Expert est une assurance vie liée à des participations de la prévoyance libre (pilier 3b) et dotée d'une gestion active de placement.*

Avec Swiss Life Premium Expert, vous pouvez être tranquille. Car les experts en placement de Swiss Life Asset Managers prennent toutes les décisions en matière d'investissement pour que vous puissiez profiter pleinement de votre vie en toute liberté de choix.

La participation à un fonds sur mesure lancé exclusivement pour Swiss Life Premium Expert, Swiss Life Funds III (CH) Expert 2030 I A, est une opportunité unique. Durant la durée du placement, nos experts de Swiss Life Asset Managers gèrent activement ce fonds et réduisent systématiquement le risque. Ils tiennent compte des évolutions actuelles du marché, avec pour objectif d'atteindre dix ans plus tard le revenu le plus attrayant possible.

### **Dans quelles classes d'actifs le fonds Swiss Life Funds III (CH) Expert 2030 I A investit-il?**

Le fonds investit dans un portefeuille largement diversifié composé de fonds institutionnels ou de classes de parts telles que des actions, des obligations et des biens immobiliers.

- Les actions offrent une participation à l'évolution économique mondiale. Le fonds peut investir à la fois dans des actions suisses et au niveau international sur des marchés actions de pays développés et émergents.
- Les obligations remplissent diverses fonctions au sein du portefeuille. Les obligations libellées en francs suisses et les emprunts d'Etat mondiaux servent de valeurs refuges, surtout en période de turbulences. Les obligations d'entreprise, les obligations high yield et les obligations des marchés émergents offrent des rendements supérieurs, notamment dans un environnement économique stable et positif. Le risque de change des obligations est couvert de manière systématique.
- Les placements immobiliers offrent une source de rendement stable supplémentaire et contribuent également à la diversification du portefeuille.

Swiss Life Asset Managers a recours à des catégories de parts de fonds peu coûteuses, réservées à des clients institutionnels qui disposent d'un grand volume de placement. Vous profitez ainsi de l'expertise de Swiss Life Asset Managers et de l'accès à des classes de parts exclusives et peu coûteuses.

### **Vos avantages**



*Vous bénéficiez d'une optimisation continue grâce à une gestion professionnelle des placements*



*Vous pouvez profiter pleinement de la vie pendant que nos experts gèrent votre placement*



*Vos proches sont couverts financièrement grâce à la prestation minimale garantie en cas de décès*

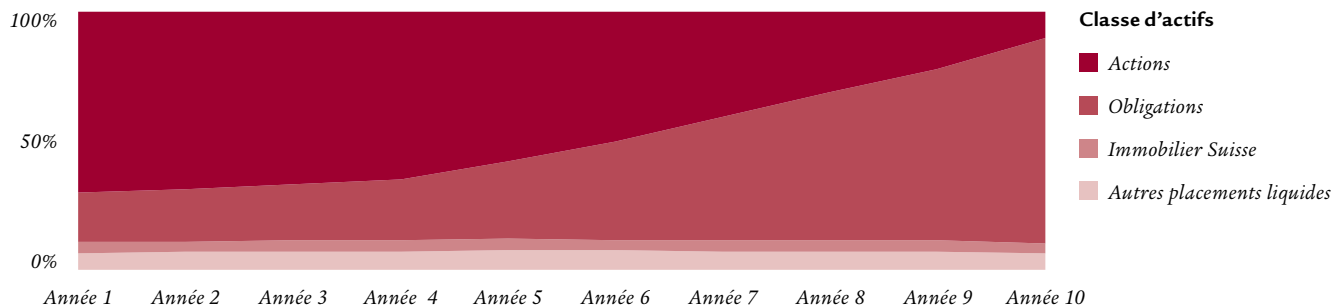
## Une gestion de placement optimisée en termes de durée

La gestion de placement prévoit que les experts de Swiss Life Asset Managers réduisent la volatilité – c'est-à-dire l'ampleur des variations de cours – avec une durée résiduelle décroissante. L'objectif est que les placements soient de plus en plus soumis à des fluctuations de valeur plus faibles. Pour ce faire, nous fixons des objectifs de volatilité, qui se réduisent au fur et à mesure de la durée du placement. Selon la conjoncture économique, ces objectifs de volatilité peuvent être adaptés à la hausse comme à la baisse afin de positionner correctement le portefeuille. En cas de signaux positifs, les objectifs de volatilité peuvent être augmentés, afin d'atteindre des

opportunités de rendement plus élevées. A l'inverse, en cas de perspectives négatives, les objectifs de volatilité peuvent être réduits afin que les placements moins volatils résistent mieux à un environnement de marché turbulent.

Grâce à cette procédure, nous visons à obtenir un portefeuille de placements qui, d'une part, réduit progressivement et systématiquement les fluctuations de valeur, et d'autre part offre suffisamment de flexibilité pour profiter des opportunités de marché.

### Exemple d'évolution du portefeuille de placements



### Déclencheurs d'adaptations de la répartition des placements

#### 1 Durée

Sur toute la durée, les placements axés sur le rendement sont systématiquement réduits et ceux axés sur la sécurité augmentés.

#### 2 Modèles quantitatifs

Les facteurs de marché, comme l'environnement des taux d'intérêt, sont analysés en continu à l'aide de modèles. La pondération des catégories de placement est ajustée en fonction des résultats.

#### 3 Evaluation d'experts

En outre, nos économistes analysent et évaluent l'environnement économique.

Sur cette base, les experts en placement exploitent les opportunités ou positionnent le portefeuille de manière plus défensive.

# Contrôle a posteriori de la stratégie de placement de Swiss Life Premium Expert

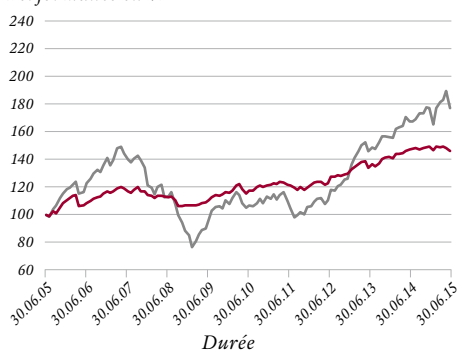
## Période 2001–2011

Performance en %



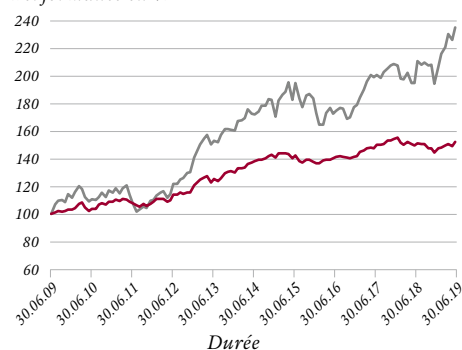
## Période 2005–2015

Performance en %



## Période 2009–2019

Performance en %



— Évolution de la stratégie de placement des experts — SMI

## Conclusion



Par rapport au SMI, la stratégie de placement Expert présente des fluctuations de performance nettement plus faibles.



La supériorité de la stratégie Expert se manifeste surtout en cas de marchés volatils, p. ex. lors de la crise bancaire de 2008.



En cas de marchés positifs, la performance de la stratégie peut être inférieure au SMI.

## Opportunités de rendement attrayantes et avantages fiscaux d'une assurance vie

### Swiss Life Premium Expert vous offre

- une performance attrayante grâce à une gestion de placement optimisée en termes de durée
- le recours à des fonds institutionnels ou à des classes d'actifs avec une structure des coûts très avantageuse
- un capital garanti en cas de décès
- les avantages fiscaux d'une assurance vie

# Swiss Life Premium Expert mise sur les compétences de Swiss Life Asset Managers en matière de placements

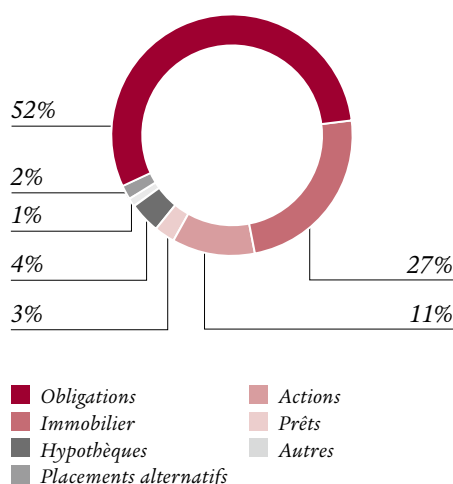
Swiss Life Asset Managers fait partie des plus grands gestionnaires de fortune institutionnels de Suisse. Obligations, immobilier et actions constituent environ 90% des actifs gérés par Swiss Life Asset Managers.

## Actifs sous gestion (en mia. de francs)



Août 2019

## Actifs sous gestion Répartition par classe d'actifs



## Ce qui caractérise Swiss Life Asset Managers

- ✓ L'un des trois plus grands gestionnaires de fortune institutionnels en Suisse<sup>1</sup>
- ✓ Le leader européen des gestionnaires immobiliers<sup>2</sup>
- ✓ L'un des plus grands gestionnaires d'obligations d'entreprises (>50 milliards de francs)
- ✓ Des experts en placements confirmés pour les caisses de pensions et les compagnies d'assurance
- ✓ Philosophie de placement basée sur le risque depuis plus de 160 ans

<sup>1</sup> Enquête IPE 2018 Top 400 des gestionnaires d'actifs en Europe (sur la base des actifs sous gestion au 31.12.2017)

<sup>2</sup> PropertyEU, Top 100 Investors, décembre 2018

## Expérience de longue date

Swiss Life Asset Managers dispose de plus de 160 ans d'expérience dans la gestion de placements de la fortune. La gestion de risques de fluctuation et d'opportunités de rendement fait partie de ses points forts. Les placements de Swiss Life Asset Managers ont une orientation mondiale et sont largement diversifiés en termes de devises, régions et catégories de notation.

## Grande compétence

Depuis toujours, la philosophie de placement de Swiss Life Asset Managers, gestionnaire d'actifs dans le domaine des assurances, est empreinte d'une conscience élevée du risque. Swiss Life Asset Managers est le troisième gestionnaire de fortune de Suisse pour les clients institutionnels. Les compétences clés de Swiss Life Asset Managers résident dans la gestion de biens immobiliers, dans l'analyse de risques de crédit en matière d'obligations et dans le développement et l'application de stratégies en actions couvertes.

## En bref: faits et chiffres

### L'offre

Type d'assurance	Swiss Life Premium Expert est une assurance vie liée à des participations dans la prévoyance libre (pilier 3b) dotée d'une gestion de placement optimisée en termes de durée.
Vos primes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prime unique en francs suisses</li> <li>• Prime minimale de 40 000 francs, hors droit de timbre</li> </ul>
Examen de santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Non requis jusqu'à une somme sous risque de 200 000 francs.</li> <li>• Pendant le délai de carence de trois ans, il existe une restriction de la couverture d'assurance en cas de décès de la personne assurée consécutif à une maladie.</li> </ul>

### Prestations sur lesquelles vous pouvez compter

En cas de vie	Avoir en parts de fonds
En cas de décès	Valeur de rachat actuelle, ou au minimum le montant garanti en cas de décès

### Possibilités qui vous sont offertes

Attribution bénéficiaire	Peut être déterminée librement
Prêt	Possible

### Vos avantages

Avantages fiscaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le versement à l'échéance du contrat est exonéré de l'impôt sur le revenu dès lors             <ul style="list-style-type: none"> <li>- que le contrat expire après le 60<sup>e</sup> anniversaire,</li> <li>- que le preneur d'assurance et la personne assurée sont identiques,</li> <li>- que le contrat a été conclu avant le 66<sup>e</sup> anniversaire pour une durée d'au moins 10 ans.</li> </ul> </li> <li>• Pendant la durée contractuelle: impôt sur la fortune appliqué à la valeur de rachat seulement (cantons uniquement).</li> <li>• En cas de décès: pas d'impôt sur le revenu, éventuellement impôt sur les successions selon le canton de domicile du preneur d'assurance.</li> </ul>
Autres points forts	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Privilège en cas de succession et de faillite</li> <li>• Vos prétentions sont en tout temps pleinement garanties par la fortune liée de Swiss Life prescrite par la loi. Cette fortune liée est soumise au contrôle de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).</li> </ul>

Mention légale: La présente publication est un document marketing. Les données fournies ici sont purement informatives. Le présent document marketing ne constitue ni un prospectus d'émission au sens de l'art. 652a ou de l'art. 1156 du code suisse des obligations, ni un prospectus, un prospectus simplifié ou des informations clés pour l'investisseur (Key Investor Information Document, KIID) au sens de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux. Les données contenues dans le présent document marketing ne constituent en rien une offre, une proposition ou une recommandation pour l'achat ou la vente de placements, l'exécution de transactions ou la conclusion d'autres actes juridiques. Nous déclinons toute responsabilité s'agissant de l'exactitude des renseignements fournis. Les informations publiées s'adressent exclusivement aux personnes domiciliées en Suisse. Les personnes domiciliées aux Etats-Unis ou dans leurs territoires, les personnes de nationalité américaine ou détentrices d'une autorisation de séjour aux Etats-Unis ne sont pas autorisées à acquérir ou à se faire transmettre les prestations ou placements susmentionnés, ni directement, ni indirectement. Les investissements dans des produits financiers sont liés à différents risques, dont la perte potentielle du capital investi. Le prix, la valeur et le rendement des produits financiers sont soumis à des fluctuations. La performance passée ne présume en rien des évolutions futures et ne constitue aucune garantie de rendement futur.

